

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

**N°** CP-2025-6-4-1 **Séance du** jeudi 25 septembre 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT POUR LES JEUNES - ANNÉE 2025

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

## PRESENTS:

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

# **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

#### ABSENTS:

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-4-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2015/110 du 2 novembre 2015 adoptant le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/021 du 25 juin 2018 adoptant le Plan Enfance Jeunesse Famille,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace Haguenau Wissembourg du 15 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 8 septembre 2025,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 8 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

 Attribue, au titre de l'année 2025, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe financière à la présente délibération, pour un montant total de 613 486 €;

Dispositif/Association	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025
Plateforme Jeunes			
Association l'ETAGE	52 000 €	53 300 €	53 300 €
<b>Colocation Coachée</b>			
ARSEA Espérance	39 800 €	40 795 €	40 795 €
Le TOIT	25 000 €	25 625 €	25 625 €
<b>Dispositif Pass</b>			
<u>Accompagnement</u>			
Association I'ETAGE	279 757 €	286 751 €	286 751 €
ARSEA GALA	201 966 €	207 015 €	207 015 €
TOTAL	598 523 €	613 486 €	613 486 €

- Approuve les termes des cinq conventions, jointes en annexe à la présente délibération, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Précise que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions à conclure avec les associations bénéficiaires, jointes en annexe à la présente délibération soit : 80% en 2025, ce qui représente la somme de 490 789 €, et les 20% restant en 2026, comme le prévoit l'autorisation d'engagement votée ;

- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P248	P2480002	P248E09	P248O002T19	(3448) 65 -65748 - 424	53 300 €
P248	P2480002	P248E09	P248O002T20	(3448) 65 -65748 - 424	493 766 €
P248	P2480002	P248E09	P248O002T21	(3448) 65 -65748 - 424	66 420€
				TOTAL	613 486€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote Pascale PFEIFFER, membre du CA au sein de l'ARSEA